

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le jeudi 21 novembre 2019 à 9h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Sont présents :

Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **URBANISME**
 - 3.1. Demande de dérogation mineure #2019-11-0012 – Secteur du Mont-Foster – Chemin Paramount
 - 3.2. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Secteur du Mont Foster – Chemins Paramount et du Mont Foster – Approbation
 - 3.3. Mont Foster – Entente relative à des travaux municipaux
4. **VOIRIE**
 - 4.1. Chemin Paramount – Étude géotechnique – Mandat
 - 4.2. Appel d'offres 2019-05 – Travaux de rechargement granulaire des chemins Mountain, Summit, Lakeview, Mizener, Fuller et autres chemins municipaux – Contrat – Travaux supplémentaires
5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1. Tempête de l'Halloween 2019 – Travaux d'urgence – Stabilisation de berges chemin Brill – Contrat
 - 5.2. Tempête de l'Halloween 2019 – Travaux d'urgence – Contrats – Autorisation
 - 5.3. Tempête de l'Halloween 2019 – Ministère de la Sécurité publique – Demande de soutien financier – Autorisation
 - 5.4. Déraillement de train
 - 5.5. Hôtel de ville – Chauffage d'appoint
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
7. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

269-1119 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 9h30.

270-1119
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour en enlevant les points suivants :

- 3.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- Secteur du Mont Foster - Chemins Paramount et du Mont Foster -
Approbation
- 4.1 Chemin Paramount - Étude géotechnique - Mandat
- 5.2 Tempête de l'Halloween 2019 - Travaux d'urgence - Contrats -
Autorisation
- 5.3 Tempête de l'Halloween 2019 - Ministère de la Sécurité publique -
Demande de soutien financier - Autorisation
- 5.5 Hôtel de ville - Chauffage d'appoint

Adoptée à l'unanimité

271-1119
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

272-1119
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-11-0012 -
SECTEUR DU MONT-FOSTER - CHEMIN PARAMOUNT

Le maire présente la demande.

Nature et effets de la demande #2019-11-0012 :

1. Permettre la réduction de la largeur minimale mesurée sur la ligne avant pour la parcelle numéro 1 à 79,55 m, en faveur du lot 5 192 971 du cadastre du Québec (matricule 8910-78-4526) ;
2. Permettre la réduction de la largeur minimale mesurée sur la ligne avant pour la parcelle numéro 2 à 83,13 m, en faveur du lot 5 192 972 du cadastre du Québec (matricule 8911-70-3380) ;
3. Permettre la réduction de la largeur minimale mesurée sur la ligne avant pour la parcelle numéro 10 à 78,02 m, en faveur des parties de lot 5 664 387 et 5 664 374 du cadastre du Québec (matricules 9010-05-1353 et 8910-97-6840) ;

Le tout, tel qu'identifié au plan préparé par M. Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, sous la minute 4069, dossier 70015, daté du 28 octobre 2019 et signé le 30 octobre 2019. La norme établie à l'article 4.1.1 du Règlement sur le lotissement numéro 265-2008 stipule que la largeur minimale mesurée sur la ligne avant doit être de 90 mètres.

Identification du site concerné :

L'emplacement visé par la présente demande est situé dans le secteur du Mont-Foster, le long du chemin Paramount, à l'ouest du projet.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

272-1119
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-11-0012 –
SECTEUR DU MONT-FOSTER – CHEMIN PARAMOUNT

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété et la demande a été effectuée de bonne foi ;

ATTENDU que la réglementation actuelle a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs ;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal, par sa résolution numéro 1119-11, d'approuver la présente demande ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Assselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2019-11-0012 et :

1. de permettre la réduction de la largeur minimale mesurée sur la ligne avant pour la parcelle numéro 1 à 79,55 m, en faveur du lot 5 192 971 du cadastre du Québec (matricule 8910-78-4526) ;
2. de permettre la réduction de la largeur minimale mesurée sur la ligne avant pour la parcelle numéro 2 à 83,13 m, en faveur du lot 5 192 972 du cadastre du Québec (matricule 8911-70-3380) ;
3. de permettre la réduction de la largeur minimale mesurée sur la ligne avant pour la parcelle numéro 10 à 78,02 m, en faveur des parties de lot 5 664 387 et 5 664 374 du cadastre du Québec (matricules 9010-05-1353 et 8910-97-6840) ;

Le tout, tel qu'identifié au plan préparé par M. Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, sous la minute 4069, dossier 70015, daté du 28 octobre 2019 et signé le 30 octobre 2019. La norme établie à l'article 4.1.1 du Règlement sur le lotissement numéro 265-2008 stipule que la largeur minimale mesurée sur la ligne avant doit être de 90 mètres.

Adoptée à l'unanimité

273-1119
URBANISME
DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – SECTEUR DU MONT FOSTER –
CHEMINS PARAMOUNT ET DU MONT FOSTER – APPROBATION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

274-1119
URBANISME
MONT FOSTER – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX

Considérant les courts délais pour effectuer une transaction avec Corridor appalachien pour la création d'une aire de conservation au sommet du Mont Foster;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'informer les promoteurs du Mont Foster que la Municipalité souhaite traiter la demande d'opération cadastrale pour le projet du Mont Foster en deux phases en raison des délais à respecter pour le processus de dérogation mineure qui sera nécessaire pour un ou des lots en bordure du chemin Mont-Foster.
- En conséquence, de demander aux promoteurs de modifier le plan pour la demande de permis de lotissement de manière à ne pas procéder à une opération cadastrale pour le chemin du Mont Foster, soit les lots 5 193 311, 5 193 112, 5 193 116 et 5 193 117 (c'est-à-dire que le cadastre actuellement en vigueur est maintenu). Les parcelles 15 et 16 pourront y apparaître (dans la mesure où ils sont conformes à la réglementation). Il est à noter qu'une entente devra être signée avec la Municipalité afin qu'une seconde demande d'opération cadastrale soit déposée dans les 30 jours suivants l'émission du permis de lotissement pour la phase I.

Adoptée à l'unanimité

275-1119
VOIRIE
CHEMIN PARAMOUNT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - MANDAT

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

276-1119
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2019-05 – TRAVAUX DE RECHARGEMENT
GRANULAIRE DES CHEMINS MOUNTAIN, SUMMIT, LAKEVIEW,
MIZENER, FULLER ET AUTRES CHEMINS MUNICIPAUX – CONTRAT
- TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'approuver l'émission de directives de changements afin de procéder au remplacement de deux ponceaux sur le chemin Mizener et certains autres travaux correctifs si les conditions le permettent pour un montant estimé à moins de 40 000 \$ plus taxes ;
- de financer ces dépenses à même toute subvention et/ou le fonds général de la municipalité
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

277-1119
SÉCURITÉ PUBLIQUE
TEMPÊTE DE L'HALLOWEEN 2019 – TRAVAUX D'URGENCE -
STABILISATION DE BERGES CHEMIN BRILL - CONTRAT

Attendu que le chemin Brill est une voie de communication prioritaire pour la Municipalité;

Attendu l'urgence d'effectuer des travaux de stabilisation de berges sur le chemin Brill afin d'éviter de perdre le chemin en tout ou en partie lors d'une prochaine pluie abondante;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accorder un contrat à l'entreprise Axio Environnement au montant de 19 781,45 \$ plus taxes afin de stabiliser les berges du chemin Brill, à l'intersection du chemin Argyll;
- de financer cette dépense à même toute aide financière à recevoir et/ou le fonds général de la municipalité (excédent accumulé non affecté);
- d'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet;

Adoptée à l'unanimité

278-1119
SÉCURITÉ PUBLIQUE
TEMPÊTE DE L'HALLOWEEN 2019 – TRAVAUX D'URGENCE -
CONTRAT AUTORISATION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

279-1119
SÉCURITÉ PUBLIQUE
TEMPÊTE DE L'HALLOWEEN 2019 – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - AUTORISATION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

280-1119
SÉCURITÉ PUBLIQUE
TRAIN - DÉRAILLEMENT

Le maire donne des explications sur le déraillement de train survenu le 16 novembre 2019 à l'intersection de la voie ferrée et du chemin Brill.

281-1119
SÉCURITÉ PUBLIQUE
HÔTEL DE VILLE – CHAUFFAGE D'APPOINT

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

282-1119
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

283-1119
CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs
APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu unanimement de lever
l'assemblée. Il est 10h52.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire